



## CANNES PAYS DE LÉRINS

Président de l'Agglomération Cannes Lérins  
Maire de Cannes  
Vice-Président du Département  
des Alpes-Maritimes

Cannes, le 30 JUIN 2020

**Monsieur Albert DAUPHIN**  
Président de l'Association de Défense  
contre les Nuisances Aériennes  
127 rue de la Fontaine  
06 550 La Roquette sur Siagne

Ref : PCM/CP/FMO/2020/D *2252*  
Dossier suivi par : Philippe CARASSOU-MAILLAN – Christelle PAYET  
Objet : **Aéroport Cannes Mandelieu**

Monsieur le Président,

Dans le prolongement de nos échanges relatifs aux nuisances aériennes générées par certains vols à basse altitude du centre-ville de Cannes la Bocca, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la correspondance adressée à Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI, Secrétaire d'Etat au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire chargé des Transports, à la suite du courrier de Madame la Ministre, Elisabeth BORNE, en date du 5 mai dernier.

Soyez assuré de notre détermination à combattre les nuisances que vous subissez.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Président,

*David Lisnard*  
**David LISNARD**

Pièce jointe :

- Lettre adressée à Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI, Secrétaire d'Etat, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire



**CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS**

*Président de l'Agglomération Cannes Lérins  
Maire de Cannes  
Vice-Président du Département  
des Alpes-Maritimes*

**Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI**  
**Secrétaire d'Etat**  
Ministère de la Transition Ecologique  
et Solidaire  
246, boulevard Saint-Germain  
75700 PARIS

*Réf : PCM/CP/FMO/2020/D/ 2247*

*Dossier suivi par : P.CARASSOU-MAILLAN – C.PAYET*

*Objet : Nuisances aériennes Aéroport Cannes-Mandelieu*

*P.J : Correspondance adressée à Madame la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire du 11 février 2020,  
correspondance de Madame la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire du 14 avril 2020*

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Par courrier en date du 11 février 2020, j'alertais Madame Elisabeth BORNE, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, de la recrudescence des nuisances aériennes constatées au-dessus du centre de Cannes La Bocca, depuis le mois de septembre 2019, à la suite de l'arrêté ministériel du 5 août 2019, entré en vigueur le 15 août 2019. Une réponse de Madame la Ministre en date du 14 avril 2020 nous précisait que vous alliez procéder à un examen attentif de ces éléments afin de nous apporter une réponse dans les meilleurs délais.

Or, depuis la fin du confinement, les riverains n'ont cessé d'alerter la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC) et l'Aéroport Cannes-Mandelieu sur la recrudescence de survols à très basse altitude, au-dessus du marché du centre-ville de Cannes La Bocca, de monomoteurs et bimoteurs.

Un groupe de travail, en présence des associations de défense des riverains, de la DSAC et de l'Aéroport s'est tenu le lundi 22 juin 2020 à la Sous-préfecture de Grasse. Les réponses apportées par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) aux légitimes préoccupations des riverains, données factuelles à l'appui des nuisances constatées et subies, ne sont pas satisfaisantes et génèrent, à juste titre, incompréhension et impatience. Il ne peut être dit que ces nuisances ont toujours existé et que le problème n'est pas nouveau.

A ce titre, plusieurs signalements et pistes d'amélioration ont été relayés, à plusieurs reprises, sans obtention à ce jour de réponses concrètes et opérationnelles, parmi lesquels le constat de survols à très basse altitude signalés par les riverains et la mise en œuvre d'une autre trajectoire de survols des appareils des écoles de pilotage, hors des lieux à forte densité de population.

Parallèlement, les demandes récurrentes de transmission régulière des informations chiffrées et statistiques relatives aux survols à très basse altitude ne nous ont pas encore été transmises, malgré les relances des riverains et du tissu associatif.

Au regard de ces éléments, je vous demande de bien vouloir prendre toutes les dispositions pour réglementer les zones de survol des avions des écoles de pilotage de l'aéroport de Cannes-Mandelieu et de leur interdire le survol des zones urbanisées à forte densité de population du centre de Cannes la Bocca. Cette interdiction doit également s'appliquer aux survols d'hélicoptères hormis les hélicoptères de la protection civile.

Le prochain groupe de travail se tiendra le 6 juillet prochain en présence des élus du territoire, concernés par cette problématique. Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir nous tenir informés des solutions concrètes envisagées en ce sens, permettant de concilier, en bonne intelligence, sécurité des personnes, apprentissage du pilotage et environnement préservé, dans un souci partagé du bien commun.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, à l'assurance de ma haute considération.



Le Président,

David LISNARD